



## Confrontation, transcription incomplète

Par **jean009**, le **07/10/2011** à **13:51**

Bonjour,

Suite a une affaire de "**violence volontaire**" dont je suis la victime, j'ai reçu une convocation pour "**confrontation**" avec mon agresseur .

Lors de cette confrontation, l'agresseur a reconnu en partie les faits, **mais a menti volontairement sur les circonstances de cette agression**, déformant la vérités afin d'amoindrir sa responsabilité, et parfois même en calomniant sur ma personne.

L'agent de police en charge de cette confrontation, a retranscrit scrupuleusement **toutes** les déclarations de l'agresseur. Mais n'a retranscrit mes déclaration **qu'en partie**.  
J'estime que les parties qui n'ont pas été noter sont importantes, car elles peuvent prouver la mauvaise foie de mon agresseur. **Les fait que j'ai évoquer pouvant être vérifier.**

- Est-il normal que certaines de mes déclaration (*les plus importantes celons moi*) n'ai pas été retranscrit?
- Quel sont mes recourt si ce n'est pas normal.

merci à tous.  
Cordialement.